

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

Concerne : 10-25 Assurances SMACL – Désignation mandataire mutualiste

La Communauté de Communes a décidé de confier l'assurance relative au personnel à la SMACL.

En 2010, les mandataires mutualistes de la SMACL doivent être renouvelés. Ces mandataires sont des élus locaux, des cadres territoriaux ou des dirigeants associatifs.

Afin que la Communauté de Communes soit représentée, au titre des cadres territoriaux, dans le collège des personnes morales de droit public, il vous est proposé de présenter la candidature de Jean-Marc PERIER, Directeur Général des Services.

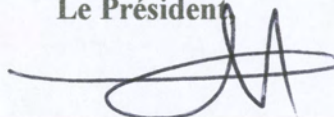
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **décide** de présenter la candidature de Jean-Marc PERIER, Directeur Général des Services, au titre des cadres territoriaux, comme mandataire mutualiste de la SMACL, dans le collège des personnes morales de droit public.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président



Gérard DUBO

Acte à classer

DL10-25

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-03-29T14-22-09.00 (MI22595092)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DL10-25-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Désignation mandataire mutualiste SMACL

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.4. autresActe : [10_25.PDF](#)

Préparé	Le 29/03/10 à 14:14	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 29/03/10 à 14:22	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 29/03/10 à 15:29	